AR Prefecture

047-200068922-20240325-0262024-DE Reçu le 05/04/2024

ylė do commune:

Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum: 24

En exercice: 46

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36

Date convocation: 19/03/2024

Pouvoirs de vote : 5

Date d'affichage: 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Bourran, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°026-2024 - Interventions Techniques Intégration de voies et mise à jour du tableau de classement de Acte rendu exécutoire après le dépôt en

la voirie - Commune de Lagarrigue

Annexe 16: délibération Lagarrique

Préfecture : 0 5 AVR. 2024 Publication: 0 5 AVR. 2024

Annexe 17: Tableau de Classement de la Voirie Communautaire

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 18h30-Délibération 033-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain			X	Pouvoir à C. GIRARDI		
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	Х					
BAZENS	CASTELL Francis	Х					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					\perp
COURS	JANAILLAC Nicolas	Х			Arrivée à 18h05-Délibération 033-2024		
	MASSET Michel					X	ŝ
DAMAZAN	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à S. ROSSATO		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X	8				
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	100		X	Pouvoir à J. ARMAND		

AR Prefecture

047-200068922-20240325-0262024-DE

Reçu le 05/04/2024

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X				Ξ
MONHEURT	ARMAND José	Х				
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X		Départ à 18h30-Pouvoir à C. LAFOUGERE		=
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X			= -	
	LIENARD Pascale	X Départ à 18h30-Pouvoir à C. LAFOUGERE X X X X X X X X X X X X X X X X X X X				
	BOUSQUIER Philippe	X		A constraint of the constraint		
PRAYSSAS	RUGGERI Aldo	Х				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	Х				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X	Pouvoir à CASTELL Francis		
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Solt, pour cette séance :		38	5		3	

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°026-2024 – Interventions Techniques Intégration de voies et mise à jour du tableau de classement de

la voirie - Commune de Lagarrigue

Annexe 16: délibération Lagarrigue

Annexe 17: Tableau de Classement de la Voirie Communautaire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture: 0 5 AVR. 2024 Publication: 0 5

olication: 05 Avk. ZuZl

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas en date du 28-06-2021,

Vu la délibération 146-2018 du 13 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération de la commune de Lagarrigue en date du 20 novembre 2023 demandant la réintégration de la VC 10 dans la convention de mise à disposition de la voirie à la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Vu l'avis favorable de la commission Intervention Technique en date du 22 février 2024;

Considérant que les travaux du cheminement piétonnier sécurisé entre le parking de la salle des fêtes et la salle de sport sont achevés.

Considérant que l'opération n'a pas porté atteinte à l'état général de la voie.

Le Président vous propose d'approuver la réintégration de la voie suivante : VC 10 « Rue de l''église » entre la RD 278 et la VC 4 pour une longueur de 290 mètres.

Le tableau de voirie sera modifié en conséquence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

AR Prefecture

047-200068922-20240325-0262024-DE Reçu le 05/04/2024

1. Décide d'intégrer la voie VC 1 « Rue de l''église » entre la RD 278 et la VC 4 pour une longueur de 290 mètres,

- 2. Modifie en conséquence le tableau de classement des voies communales communautaire,
- 3. Annexe ce tableau à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand

La secrétaire de séance, Nathalie Buger